

Séance
ordinaire du 20
juin 2022

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU VINGTIÈME (20^e) JOUR
DU MOIS DE JUIN DEUX-MIL-VINGT-DEUX (2022) À COMPTER DE 20 H À LA
SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE À MONT-JOLI**

M. Martin Soucy, maire
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
Mme Annie Blais, conseillère du district 2
M. Robin Guy, conseiller du district 3, *absence motivée*
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4
M. Alain Thibault, conseiller du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Un (1) contribuable assiste à la séance alors que quatre (4) membres du personnel-cadre de la Ville soit mesdames Kathleen Bossé, greffière, Sonia Lévesque, directrice des communications et responsable du cabinet du maire ainsi que messieurs Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint et Steve Corneau, directeur des finances y assistent.

Sont également présents messieurs Marc Després et Jérôme Boucher de la Télévision de La Mitis.

MOMENT DE RÉFLEXION

22.06.347

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal malgré l'absence motivée du conseiller du district 3, monsieur Robin Guy. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

22.06.348

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.

ADMINISTRATION

3. Modification d'un toponyme existant sur le territoire de la Ville de Mont-Joli.

FINANCES

4. Avis de motion d'un règlement établissant la création d'un programme de mise aux normes des installations septiques au Lac du Gros Ruisseau.
5. Dépôt d'un projet de règlement 2022-1476 établissant la création d'un programme de mise aux normes des installations septiques au Lac du Gros Ruisseau.
6. Avis de motion d'un règlement d'emprunt aux fins de financement du programme de mise aux normes des installations septiques dans le secteur du Lac du Gros Ruisseau.
7. Dépôt du projet de règlement d'emprunt 2022-1485 décrétant un emprunt de 850 000 \$ et une dépense de 850 000 \$ aux fins du financement du programme de mise aux normes des installations septiques dans le secteur du Lac du Gros Ruisseau.

8. Autorisation de mandat à l'union des municipalités du Québec –Appel d'offres Chi-20232024 achat de différents produits chimiques utilisés pour le traitement des eaux (PAX-XL6).

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

9. Autorisation d'affichage de postes de journaliers et secrétaire (postes temporaires)

LOISIRS

10. Appui à l'organisme Répit-Loisirs-Autonomie.
11. Autorisation de tarification spéciale de la piscine Gervais-Rioux.
12. Autorisation de participation à un partenariat avec Desjardins – projet Biciborne.
13. Ratification de signature d'une entente entre la Ville de Mont-Joli et le Club de hockey l'Océanic de Rimouski.
14. Autorisation pour la tenue d'une activité « ViActive » du club des 50 ans et +.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

15. Avis de motion d'un règlement modifiant les règlements 2020-1436 et 2020-1440 concernant la circulation et le stationnement et applicable, entre autres, par la Sûreté du Québec.
16. Dépôt d'un projet de règlement 2022-1488 modifiant les règlements 2020-1436 et 2020-1440 concernant la circulation et le stationnement et applicable, entre autres, par la Sûreté du Québec.
17. Autorisation d'embauche d'un étudiant préventionniste au service incendie.

URBANISME

18. Avis de motion d'un règlement modifiant et abrogeant le règlement 2001-1006 établissant les normes relatives à la gestion des boues de fosses septiques et de puisards.
19. Dépôt d'un projet de règlement 2022-1484 modifiant et abrogeant le règlement 2001-1006 établissant les normes relatives à la gestion des boues de fosses septiques et de puisards.
20. Avis de motion d'un règlement relatif à l'entretien des installations septiques avec système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet sur le territoire de la ville de Mont-Joli.
21. Dépôt d'un projet de règlement 2022-1486 relatif à l'entretien des installations septiques avec système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet sur le territoire de la ville de Mont-Joli.
22. Avis de motion d'un règlement modifiant le règlement des permis et certificats 2009-1214
23. Adoption du projet de règlement 2022-1489 modifiant le règlement des permis et certificats 2009-1214
24. Consultation publique sur la demande de dérogation mineure pour le 1320, rue Saint-Thomas.
25. Autorisation de la liste des travaux selon le règlement 2009-1216 sur les PIIA – 1588, boulevard Jacques-Cartier.
26. Autorisation de la liste des travaux selon le règlement 2009-1216 sur les PIIA – 1553, boulevard Jacques-Cartier.
27. Autorisation de la liste des travaux selon le règlement 2009-1216 sur les PIIA – 1539, boulevard Jacques-Cartier.

AFFAIRES NOUVELLES

28. Autorisation de signature d'une entente en matière d'entraide entre le Service de sécurité incendie Région Mont-Joli et la municipalité de Sainte-Luce.

29. Autorisation de signature d'une entente relative à l'acquisition, l'opération et la gestion d'un compresseur d'air en incendie entre le Service de sécurité incendie Région Mont-Joli et la municipalité de Sainte-Luce.
30. Autorisation de dépôt d'une demande de coopération intermunicipale en incendie avec la municipalité de Sainte-Luce.
31. Autorisation d'octroi de contrat dans le cadre du projet de réaménagement du parc Richelieu.
32. Période de questions.
33. Clôture et levée de l'assemblée.

ADMINISTRATION

22.06.349
Annie

MODIFICATION D'UN TOPONYME EXISTANT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MONT-JOLI

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli avait adopté la résolution 16.10.428 concernant la désignation de la future rue Jennifer-Lelièvre située dans le futur développement domiciliaire Lelièvre qui était à ce moment-là une rue privée;

CONSIDÉRANT QUE le plan cadastral n'était pas encore instauré permettant alors de situer l'orientation de la future rue soit nord-sud ou est-ouest permettant de la désigner sous le nom de rue ou d'avenue;

CONSIDÉRANT QUE le plan cadastral démontre que son orientation géographique est située dans un axe est-ouest, la désignant plutôt sous le nom d'*Avenue Jennifer-Lelièvre* plutôt que *Rue Jennifer-Lelièvre*;

CONSIDÉRANT QUE Poste Canada fera la livraison du courrier sous l'odonyme d'*Avenue Jennifer-Lelièvre*;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de toponymie au conseil municipal afin de demander à la Commission de Toponymie du Québec de faire la modification;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de modifier la désignation de l'avenue Jennifer-Lelièvre et autorise la demande de modification auprès de la commission de toponymie du Québec.

FINANCES

22.06.350

AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LA CRÉATION D'UN PROGRAMME DE MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES AU LAC DU GROS RUISSEAU

Le conseiller Jean-Pierre Labonté donne avis de motion avec dispense de lecture qu'à une séance ultérieure de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement établissant la création d'un programme de mise aux normes des installations septiques au Lac du Gros Ruisseau.

22.06.351

DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT 2022-1476 ÉTABLISSANT LA CRÉATION D'UN PROGRAMME DE MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES AU LAC DU GROS RUISSEAU

Le conseiller Jean-Pierre Labonté dépose le projet de règlement 2022-1476 établissant la création d'un programme de mise aux normes des installations septiques au Lac du Gros Ruisseau.

Ce projet de règlement vise à établir un programme ciblant la protection de l'environnement par la mise aux normes des installations septiques, et ce, pour la réfection des installations non conforme du secteur du Lac du Gros Ruisseau comprenant une aide financière sous forme d'avance de fonds remboursable. Le règlement établit les conditions d'admissibilité au programme, le montant maximal de l'aide financière, le remboursement de l'aide financière, le financement du programme et sa durée.

Outre les coûts de préparation du règlement et de la publication de l'avis pour son entrée en vigueur, ce dernier n'entraîne aucuns frais additionnels pour le contribuable.

22.06.352

AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT AUX FINS DE FINANCEMENT DU PROGRAMME DE MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES DANS LE SECTEUR DU LAC DU GROS RUISSEAU

Le conseiller Jean-Pierre Labonté donne avis de motion avec dispense de lecture qu'à une séance ultérieure de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement aux fins de financement du programme de mise aux normes des installations septiques dans le secteur du lac du Gros Ruisseau.

22.06.353

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2022-1485 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 850 000 \$ ET UNE DÉPENSE DE 850 000 \$ AUX FINS DU FINANCEMENT DU PROGRAMME DE MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES DANS LE SECTEUR DU LAC DU GROS RUISSEAU

Le conseiller Jean-Pierre Labonté dépose le projet de règlement d'emprunt 2022-1485 décrétant un emprunt de 850 000\$ et une dépense de 850 000\$ aux fins du financement du programme de mise aux normes des installations septiques dans le secteur du Lac du Gros Ruisseau.

Le projet de règlement d'emprunt no 2022-1485 a pour but de procéder à l'emprunt d'une somme de 850 000 \$ aux fins du financement du programme de mise aux normes des installations septiques dans le secteur du Lac du Gros Ruisseau. Le coût total des travaux est estimé à 850 000 \$ selon l'estimé préparé par Monsieur Steve Corneau, directeur des finances et ce montant sera financé par un règlement d'emprunt d'une durée de 15 ans.

En vertu de l'article 556 de la Loi sur les cités et villes, ce règlement d'emprunt est susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter de du secteur concerné et il devra faire l'objet d'une séance de registre.

À cet effet, suivant son adoption en séance extraordinaire le 23 juin 2022 à 12 h, un avis public sera publié dans le journal l'Avantage du 29 juin prochain, afin d'informer les personnes habiles à voter du secteur concerné, de la date, des heures et du lieu où le registre sera accessible aux personnes habiles à voter du secteur concerné désirant s'opposer à l'adoption du règlement d'emprunt et demander qu'il fasse l'objet d'un scrutin référendaire.

22.06.354

AUTORISATION DE MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC –APPEL D'OFFRES CHI-20232024 ACHAT DE DIFFÉRENTS PRODUITS CHIMIQUES UTILISÉS POUR LE TRAITEMENT DES EAUX (PAX-XL6)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de neuf (9) différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables : Hypochlorite de sodium, Pass 10, PAX-XL6, PAX-XL8, Chaux calcique hydratée, Charbon activé et Silicate de sodium N, Hydroxyde de sodium en contenant, Chlore gazeux;

CONSIDÉRANT QUE l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes :

- permet à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ses règles;
- précise que le présent processus contractuel est assujéti au Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le PAX-XL6 dans les quantités nécessaires pour ses activités des années 2023 et 2024;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité :

- **QUE** le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récépissé au long;
- **QUE** la Ville de Mont-Joli confirme son adhésion au regroupement d'achats CHI-20232024 mis en place par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) couvrant la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024 et visant l'achat de PAX-XL6 nécessaire aux activités de notre organisation municipale;
- **QUE** la Ville de Mont-Joli confie à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjuger un ou des contrats d'achats regroupés couvrant la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024;
- **QUE** pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Mont-Joli s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;
- **QUE** la Ville de Mont-Joli confie, à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats d'une durée de deux (2) ans, selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable;
- **QUE** si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Mont-Joli s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;
- **QUE** la Ville de Mont-Joli reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ledit taux est fixé à 1,6 % pour les organisations membres de l'UMQ et à 3,5% pour celles non membres de l'UMQ;
- **QU'**un exemplaire de la résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

22.06.355

AUTORISATION D’AFFICHAGE DE POSTES DE JOURNALIER ET SECRÉTAIRE (POSTES TEMPORAIRES)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'affichage de postes temporaires de journaliers et secrétaire à l'externe.

LOISIRS

22.06.356

APPUI À L'ORGANISME RÉPIT-LOISIRS-AUTONOMIE

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser le prêt d'équipement à l'organisme Répit-Loisirs-Autonomie dans le cadre de son 25^e anniversaire et inauguration de sa maison de répit « Maison Gilles Carles » samedi 27 août prochain. Ainsi, le service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire fournira des barrières anti émeute, dix (10) tables, soixante (60) chaises, une ou deux petites scènes, des bacs bleus et verts ainsi que des rallonges électriques. Le service des travaux publics ajoutera des flèches et affiches « Détour » pour une signalisation appropriée.

De plus, le conseil autorise la fermeture de la rue Jeanne-Mance pour la durée de l'activité de 13h à 18h.

20.06.357 AUTORISATION DE TARIFICATION SPÉCIALE DE LA PISCINE GERVAIS-RIOUX

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise une tarification spéciale pour l'utilisation de la piscine Gervais-Rioux par les camps de jour des municipalités avoisinantes au tarif de 50\$ de l'heure avec présence d'un seul moniteur ou de 75\$ de l'heure avec présence de deux moniteurs ou deux sauveteurs.

22.06.358 AUTORISATION DE PARTICIPATION À UN PARTENARIAT AVEC DESJARDINS – PROJET BICIBORNE

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise un partenariat avec Desjardins dans le cadre du projet Biciborne proposant l'installation de 3 bornes de réparation de vélos, dont la contribution, de la Ville consiste en l'installation, l'entretien et le remisage d'hiver desdites stations. Par la même résolution, le conseil municipal autorise monsieur Roch Nadeau, directeur du service des loisirs à signer pour et au nom de la Ville, l'entente avec Desjardins.

22.06.359 RATIFICATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE ENTRE LA VILLE DE MONT-JOLI ET LE CLUB DE HOCKEY L'OCÉANIC DE RIMOUSKI

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal ratifie l'entente entre la Ville de Mont-Joli et le Club de Hockey l'Océanic de Rimouski pour la présentation d'un match hors concours le 24 août prochain à l'amphithéâtre Desjardins, signée par messieurs Martin Soucy, maire et Roch Nadeau, directeur du service des loisirs.

22.06.360 AUTORISATION POUR LA TENUE D'UNE ACTIVITÉ « VIACTIVE » DU CLUB DES 50 ANS ET +

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser le Club des 50 ans et + à organiser un après-midi ViActive, le 5 juillet prochain de 13h à 16h, sur le terrain d'exercice près du carrefour giratoire. En cas de pluie, l'activité sera remise au mardi 2 août.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

22.06.361 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LES RÈGLEMENTS 2020-1436 ET 2020-1440 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT ET APPLICABLE, ENTRE AUTRES, PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Le conseiller Gilles Lavoie donne avis de motion avec dispense de lecture qu'à une séance ultérieure de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement modifiant les règlements 2020-1436 et 2020-1440 concernant la circulation et le stationnement et applicable, entre autres, par la Sûreté du Québec.

22.06.362 DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT 2022-1488 MODIFIANT LES RÈGLEMENTS 2020-1436 ET 2020-1440 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT ET APPLICABLE, ENTRE AUTRES, PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Le conseiller Gilles Lavoie dépose le projet de règlement 2022-1488 modifiant les règlements 2020-1436 et 2020-1440 concernant la circulation et le stationnement et applicable, entre autres, par la Sûreté du Québec;

Ce projet de règlement vise à modifier les annexes 2 et 8 du règlement de circulation.

Outre les coûts de préparation du règlement et de la publication de l'avis pour son entrée en vigueur, ce dernier n'entraîne aucuns frais additionnels pour le contribuable.

22.06.363 **AUTORISATION D'EMBAUCHE D' UN ÉTUDIANT PRÉVENTIONNISTE AU SERVICE INCENDIE**

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'embaucher monsieur Mathieu Dutil à titre de pompier préventionniste pour la période estivale.

Monsieur Dutil sera à l'emploi durant 6 semaines et sera rémunéré au taux horaire de 15.75\$ pour 30 heures semaines, à partir du 27 juin. Son emploi sera financé par le budget du service incendie.

URBANISME

22.06.364 **AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2001-1006 ÉTABLISSANT LES NORMES RELATIVES À LA GESTION DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES ET DE PUISARDS**

Le conseiller Denis Dubé donne avis de motion avec dispense de lecture qu'à une séance ultérieure de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement modifiant et abrogeant le règlement 2001-1006 établissant les normes relatives à la gestion des boues de fosses septiques et de puisards.

22.06.365 **DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT 2022-1484 MODIFIANT ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2001-1006 ÉTABLISSANT LES NORMES RELATIVES À LA GESTION DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES ET DE PUISARDS**

Le conseiller Denis Dubé dépose le projet de règlement 2022-1484 modifiant et abrogeant le règlement 2001-1006 établissant les normes relatives à la gestion des boues de fosses septiques et de puisards.

Ce projet de règlement vise à établir les normes relatives au service de vidange des fosses septiques et des fosses de rétention des résidences isolées situées dans les limites du territoire de la Ville de Mont-Joli.

Outre les coûts de préparation du règlement et de la publication de l'avis pour son entrée en vigueur, ce dernier n'entraîne aucuns frais additionnels pour le contribuable.

22.06.366 **AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT RELATIF À L'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS SEPTIQUES AVEC SYSTÈME DE TRAITEMENT TERTIAIRE AVEC DÉSINFECTION PAR RAYONNEMENT ULTRAVIOLET SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MONT-JOLI**

Le conseiller Denis Dubé donne avis de motion avec dispense de lecture qu'à une séance ultérieure de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement relatif à l'entretien des installations septiques par rayonnement ultraviolet sur le territoire de la Ville de Mont-Joli.

22.06.367 **DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT 2022-1486 RELATIF À L'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS SEPTIQUES AVEC SYSTÈME DE TRAITEMENT TERTIAIRE AVEC DÉSINFECTION PAR RAYONNEMENT ULTRAVIOLET SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MONT-JOLI**

Le conseiller Denis Dubé dépose le projet de règlement 2022-1486 relatif à l'entretien des installations septiques avec système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet sur le territoire de la ville de Mont-Joli.

Ce projet de règlement fixe les modalités de prise en charge par la Ville de Mont-Joli de l'entretien des systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet.

Outre les coûts de préparation du règlement et de la publication de l'avis pour son entrée en vigueur, ce dernier n'entraîne aucuns frais additionnels pour le contribuable.

22.06.368 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DES PERMIS ET CERTIFICATS 2009-1214

Le conseiller Alain Thibault donne avis de motion avec dispense de lecture qu'à une séance ultérieure de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement des permis et certificats 2009-1214.

22.06.369 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2022-1489 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DES PERMIS ET CERTIFICATS 2009-1214

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le projet de règlement 2022-1489 modifiant le règlement sur les permis et certificats 2009-1214.

22.06.370 CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 1320, RUE SAINT-THOMAS

CONSIDÉRANT QUE le mandataire a déposé une demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'un abri d'auto attenant à la maison dont la pente de la toiture ne serait pas la même que celle de la maison dérogeant ainsi à l'article 7.4 du règlement de zonage en vigueur. De plus, la création d'une seconde allée d'accès parallèle à celle existante aurait une distance moindre qu'un mètre alors que la norme minimale inscrite au règlement de zonage est de 15 mètres;

CONSIDÉRANT QUE cette demande pourrait porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme en vigueur ;

CONSIDÉRANT l'avis public paru en date du 19 mai 2022 ;

CONSIDÉRANT QU'aucun contribuable ne s'oppose à cette demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT la recommandation d'accepter la dérogation mineure par le comité consultatif d'urbanisme avec les conditions suivantes :

- Sans la présence d'une fausse façade pour la toiture projetée;
- Que l'allée d'accès existante soit le plus possible abaissée et que son élargissement projeté soit le plus rehaussé afin que la section existante et la section projetée soient le plus possible au même niveau de hauteur.

De plus, le comité consultatif d'urbanisme conseille au demandeur d'installer une margelle pour la fenêtre existante située sous la thermopompe existante.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la demande de dérogation mineure avec les conditions exigées.

22.06.371 AUTORISATION DE LA LISTE DES TRAVAUX SELON LE RÈGLEMENT 2009-1216 SUR LES PIIA – 1588, BOULEVARD JACQUES-CARTIER

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a déposé une demande afin de remplacer l'enseigne autonome avec de nouvelles inscriptions;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a déposé le visuel du projet ;

CONSIDÉRANT QUE la propriété est soumise au Règlement sur les PIIA urbain traditionnel ;

CONSIDÉRANT QUE la couleur bourgogne est conservée et permet une uniformité à l'identification du circuit des murmures de la Ville (fresques) ainsi que l'identification des noms des rues aux intersections routières dans ce secteur;

CONSIDÉRANT QUE la demande s'intègre au style architectural du bâtiment;

CONSIDÉRANT la recommandation positive des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) avec la condition que la section du haut de l'enseigne existante soit conservée;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Annie Dubé appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil autorise la demande du 1588, boulevard Jacques-Cartier avec la condition exigée.

22.06.372

AUTORISATION DE LA LISTE DES TRAVAUX SELON LE RÈGLEMENT 2009-1216 SUR LES PIIA – 1553, BOULEVARD JACQUES-CARTIER

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a déposé une demande afin de faire autoriser une 4^e modification au projet initial par l'aménagement d'un nouvel escalier au même emplacement que celui existant longeant une section du mur latéral sud, et ce, en le conservant extérieur qui en ferait partie intégrante du corps du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a déposé le visuel du projet ;

CONSIDÉRANT QUE la propriété est soumise au Règlement sur les PIIA urbain traditionnel ;

CONSIDÉRANT QUE le projet s'harmonise avec le corps principal du bâtiment et avec son style architectural;

CONSIDÉRANT la recommandation positive des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil autorise la demande du 1553, boulevard Jacques-Cartier telle que présentée.

22.06.373

AUTORISATION DE LA LISTE DES TRAVAUX SELON LE RÈGLEMENT 2009-1216 SUR LES PIIA – 1539, BOULEVARD JACQUES-CARTIER

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a déposé une demande afin d'installer une enseigne autonome pour sa bannière et une main courante attenante au poteau de bois de cette enseigne puisque les marches permettant d'accéder au commerce sont abimées;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a déposé le visuel du projet ;

CONSIDÉRANT QUE la propriété est soumise au Règlement sur les PIIA urbain traditionnel ;

CONSIDÉRANT QUE les couleurs de cette enseigne projetée reprennent les couleurs thèmes de cette bannière commerciale;

CONSIDÉRANT la recommandation positive des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil autorise la demande du 1539, boulevard Jacques-Cartier telle que présentée.

AFFAIRES NOUVELLES

22.06.374

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE EN MATIÈRE D'ENTRAIDE ENTRE LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE RÉGION DE MONT-JOLI ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-LUCE

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise messieurs Martin Soucy, maire et Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint à signer pour et au nom du Service de sécurité incendie région de Mont-Joli l'entente en matière d'entraide en incendie entre le Service de sécurité incendie région de Mont-Joli et la municipalité de Sainte-Luce.

Le conseil municipal a pris connaissance et approuve le protocole tel que soumis.

22.06.375

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE RELATIVE À L'ACQUISITION, L'OPÉRATION ET LA GESTION D'UN COMPRESSEUR D'AIR EN INCENDIE ENTRE LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE RÉGION MONT-JOLI ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-LUCE

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise messieur Martin Soucy, maire et Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint à signer pour et au nom du Service de sécurité incendie région de Mont-Joli l'entente relative à l'acquisition, l'opération et la gestion d'un compresseur d'air en incendie entre entre le Service de sécurité incendie région de Mont-Joli et la municipalité de Sainte-Luce.

Le conseil municipal a pris connaissance et approuve le protocole tel que soumis.

22.06.376

AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE COOPÉRATION INTERMUNICIPALE EN INCENDIE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-LUCE

ATTENDU QUE la Ville de Mont-Joli a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4- Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds des régions et ruralité;

ATTENDU QUE la Ville de Mont-Joli et la municipalité de Sainte-Luce désirent présenter un projet pour l'acquisition, l'opération et la gestion d'un compresseur d'air en incendie dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la Ville de Mont-Joli s'engage à participer au projet « Acquisition, opération et gestion d'un compresseur d'air en incendie» et à assumer une partie des coûts;

Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la Coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Le conseil nomme la municipalité de Sainte-Luce organisme responsable du projet.

Le maire et le directeur général sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

22.06.377
Martin

AUTORISATION D'OCTROI DE CONTRAT DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU PARC RICHELIEU

CONSIDÉRANT QUE le service du greffe a procédé à un appel d'offres dans le cadre du projet de réaménagement du Parc Richelieu;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissions ont été transmises à savoir :

Construction Albert Inc.	1 180 000\$ plus les taxes
Techni Pro BSL Inc.	1 248 400\$ plus les taxes
Béton 4 Saisons Inc.	1 328 000\$ plus les taxes

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions et la recommandation de la firme d'architectes Gagnon, Lettelier, Cyr, Ricard, Mathieu (GLCRM);

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil octroi le contrat à Construction Albert Inc. pour le projet de réaménagement du parc Richelieu, et ce, au coût de 1 180 000\$ plus les taxes.

22.06.378

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n' a été posée.

22.06.379

CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 20h30 il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Martin Soucy
Maire

Kathleen Bossé
Greffière